



Notre réf.: C/OCB-725

Invitation à la
20^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Rome (Italie), 24-28 mars 2025

Prière de répondre le 2 décembre 2024 au plus tard

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a l'honneur d'adresser une invitation à participer à la 20^e session ordinaire de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui aura lieu au siège de la FAO, à Rome, du 24 au 28 mars 2025. La séance d'ouverture se tiendra le lundi 24 mars 2025, à 10 heures (heure d'Europe centrale). La session sera précédée de consultations régionales, qui se dérouleront le dimanche 23 mars 2025.

Cette session, convoquée en vertu des dispositions de l'article VI, paragraphe 1, de l'Acte constitutif de la FAO, est ouverte à tous les membres de la Commission ainsi qu'à des observateurs. La Commission, qui est ouverte à tous les membres de l'Organisation, est composée des membres qui ont notifié par écrit au Directeur général leur souhait de devenir membre. La qualité de membre de la Commission n'implique aucune charge financière pour le gouvernement. Le Statut de la Commission et une liste de ses membres actuels peuvent être téléchargés à partir des liens respectifs suivants: <https://www.fao.org/3/I8636FR/i8636fr.pdf> et <https://www.fao.org/3/I8638FR/i8638fr.pdf>. Les frais de voyage et de séjour des représentants et observateurs qui assisteront à la session sont à la charge des gouvernements et organisations concernés. L'Organisation a le plaisir d'inviter les membres de la FAO qui ne sont pas membres de la Commission, mais qui souhaitent le devenir à renvoyer le formulaire ci-joint dûment rempli et à considérer la présente communication comme une invitation à la session.

Les travaux de la 20^e session ordinaire de la Commission se dérouleront en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

L'ordre du jour provisoire est joint à la présente invitation. D'autres documents pourront être téléchargés, dès qu'ils seront prêts, depuis le site web de la Commission à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/cgrfa/fr>

./.

L'attention est appelée sur l'article V, paragraphe 2, du Règlement intérieur de la Commission, en vertu duquel les membres de la Commission doivent être représentés, autant que possible, par des délégations composées de hauts fonctionnaires très qualifiés qui soient à même de contribuer activement à l'examen pluridisciplinaire des questions figurant à l'ordre du jour de la Commission. Avant de désigner les membres de leur délégation, les membres souhaiteront peut-être prendre en considération le fait que la prochaine session sera axée sur les thèmes suivants: les ressources génétiques et la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture; le rôle des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets; l'accès et le partage des avantages; l'information de séquençage numérique; et les options pour le recensement des questions nouvelles et émergentes.

Il est rappelé aux membres que la Commission élira un président et six vice-présidents à la fin de la session. En outre, les membres de la Commission devront être prêts à élire les membres des groupes de travail techniques intergouvernementaux.

Les membres de la Commission et les États membres et membres associés qui ne siègent pas à la Commission sont aimablement invités à communiquer au Directeur général, le lundi 2 décembre 2024 au plus tard, les nom, titre officiel et adresses postale et électronique de leurs représentants, suppléants, adjoints et conseillers qui ont été désignés pour assister à la session de la Commission. Les pays peuvent s'inscrire en ligne sur le Portail des membres de la FAO, qui est accessible au moyen d'un mot de passe, à l'adresse suivante:

<https://www.fao.org/members-gateway/fr/>

Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être téléchargées depuis le Portail. Lors de l'inscription en ligne, les participants doivent télécharger vers le site une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Les représentants de pays qui ne sont pas membres ni membres associés de l'Organisation ou d'organisations internationales ayant été désignés ont été désignés pour assister à la réunion en qualité d'observateur sont priés de communiquer leurs nom, titre officiel et adresses postale et électronique à l'adresse cgrfa@fao.org, en joignant une photographie d'identité numérique récente au format de passeport.

Avant leur départ, les participants doivent vérifier les conditions d'obtention de visa auprès du consulat d'Italie compétent. La demande de visa peut être présentée dans le pays d'origine (pays dont le participant est ressortissant) ou dans le pays de résidence (pays dans lequel le participant réside au moment de la demande). En l'absence de consulat d'Italie dans leur pays, les participants peuvent s'adresser au consulat d'Italie compétent dans un pays voisin ou au consulat d'un pays de l'espace Schengen ou d'un autre pays européen. Les demandes doivent être présentées au consulat d'Italie un mois avant l'arrivée dans le pays. Il incombe aux participants d'entreprendre les démarches, de prendre un rendez-vous et de fournir au consulat tous les documents nécessaires. Les participants qui n'ont pas besoin de visa pour entrer en Italie doivent être munis d'un passeport qui sera encore valide six mois au minimum après la date à laquelle ils prévoient de quitter l'espace Schengen. Lors de l'entrée en Italie, les autorités frontalières peuvent exiger des justificatifs relatifs à l'objet et à la durée du séjour. Les participants dont le vol jusqu'à Rome n'est pas direct doivent vérifier si un visa de transit est nécessaire pour entrer dans la zone de transit des aéroports internationaux concernés.